Identification de l'école

ECOLE DES ESTELLES

0250647 T

MANDEURE

Circonscription de Montbéliard III

○ > **CONSEIL D'ECOLE** ○ CONSEIL DE MAITRES ○ CONSEIL DE CYCLE	N° : 1 DATE : 10 Novembre 2023

Ordre du jour 1. Présentation des membres du Conseil Rappel des attributions du Conseil d'école Le bilan des élections 2. approbation du 3ième conseil d'école 2020/2021 3. La rentrée 2022 / 2023 4. Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2022/2023 5. Le règlement intérieur 6. La sécurité à l'école 7. La situation sanitaire 8. Les travaux 9. Les Projets de l'année 10. Le périscoalire 11. La coopérative scolaire 12. Questions diverses	PARTICIPANTS **Membres présents :** Représentants parents Mmes Fouzi, Klopfenstein, Mercier et Baldini Enseignants : Mmes Brochard, Prongué, Bonnemain, Lamboeuf et Hirschel Représentants municipalité Mmes Pernot (Adjte aux affaires scolaires) et Franc DDEN : Mme Virgille **Membres excusés** : Mme Grandi (IEN),

RELEVE DE CONCLUSIONS

cf compte-rendu

OBSERVATIONS – REMARQUES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
DES ESTELLES
Rue des Graviers
25 350 MANDEURE
Tél. **03.81.37.20.50**



1er Conseil d'École 2023 / 2024
Vendredi 10 Novembre - 17h
École Des Estelles

Membres présents :
Mmes Fouzi, Klopfenstein, Mercier, Baldini (représentants des parents)
Mmes Brochard, Prongué, Bonnemain, Lamboeuf, Hirschel (enseignantes)
Mme Pernot (Adjointe aux affaires scolaires) et Mme Franc
Mme Virgille (DDEN)

Membres excusés : Mme Grandi (IEN), Mme Faivre, Mme Picon, Mme Thirode, Mme Marin, M. Bischoff, Mme Cuenot, Mme Takamgang

Secrétaire de séance : Mme Prongué

Préambule :

Ordre du jour :

- Présentation des membres du Conseil
 - ✘ Rappel des attributions du Conseil d'école
 - ✘ Le bilan des élections
- Approbation du compte-rendu du 3ème conseil d'école 2022 / 2023
- La rentrée 2023 / 2024
 - ✘ Effectifs
 - ✘ Organisation pédagogique
 - ✘ Personnels
 - ✘ RASED
 - ✘ Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
 - ✘ Les activités Physiques Quotidiennes (APQ)
- L'année scolaire 2024 / 2025
 - ✘ Effectifs
- Le règlement intérieur
- La sécurité à l'école (PPMS, Exercices d'évacuation et de confinement, alerte incendie....)
- La situation sanitaire
- Les travaux à l'école
- Les Projets pédagogiques de l'année
- Le périscolaire
- La coopérative scolaire
- Questions diverses

- **Présentation des membres du Conseil**

Le président du conseil d'école est la directrice d'école : Mme Brochard
Les représentants des parents d'élèves : 5 Titulaires : Mmes Fouzi, Faivre, Klopfenstein, Picon et Mercier ; et 4 suppléants: M Bischoff et Mme Marin, Thirode, Baldini
Le maire et une représentante de la municipalité : M. Hoquet, Mme Pernot
Les enseignants : Mmes Lamboeuf, Prongué, Bonnemain, Hirschel, Cuenot et Takamgang
Les membres du RASED : Mme Bertolotti (Psychologue scolaire)
Le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) : Mme Virgille
L'Inspectrice de l'Éducation Nationale est membre de droit : Mme Grandi

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

✘ ***Rappel des attributions du Conseil d'école***

Il est impliqué dans l'élaboration du règlement intérieur et le vote.
Il peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire.
Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Il étudie, donne son avis et adopte le projet d'école.
Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
Il est informé de l'organisation pédagogique et des aides spécialisées.

✘***Le bilan des élections***

Les parents et les enseignants qui ont participé à la préparation et au dépouillement des élections sont remerciés.

Il y a eu 94 votants pour 179 parents/électeurs, soit 52,51 % de participation.
Sur les 94 votes, on a compté 18 bulletins blancs ou nuls.

Cette année, 9 personnes s'étaient portées candidates sur une liste sans étiquette.

La participation se maintient avec un nombre de bulletins nuls ou blancs proche de l'année dernière.
Tous les votes ont été faits par correspondance (Décision du conseil exceptionnel du 13 Septembre 2019).

La liste sans étiquette a obtenu 5 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant.

Félicitations à toutes les personnes élues.

Pour rappel : 2022/2023: 184 électeurs ; 99 votants (17 bulletins nuls ou blancs) 53,80%
2021/2022: 181 électeurs ; 98 votants (27 bulletins nuls ou blancs) 54,14%
2020/2021 : 188 électeurs ; 85 votants (8 bulletins nuls ou blancs) 45,21%
2019/2020 : 189 électeurs ; 80 votants (10 bulletins nuls ou blancs) 42,33%
2018/2019 : 181 électeurs,81 votants (7 bulletins nuls ou blancs) 44,75%
2017/2018 : 179 électeurs 83 votants (6 bulletins nuls ou blancs) 46,37%
2016/2017 : 178 électeurs, 93 votants (26 bulletins nuls ou blancs) 52,25%
2015/2016 : 212 électeurs, 116 votants (17 bulletins nuls ou blancs) 54,7%
2014/2015 : 190 électeurs, 102 votants (19 bulletins nuls ou blancs) 53,7%

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école du 30 juin 2023 : approuvé à l'unanimité**

- **La rentrée 2023 / 2024**

✘ *Effectifs*

108 élèves inscrits à la rentrée et 108 élèves présents actuellement

103 élèves étaient annoncés en juin.

>> Tous les élèves étaient présents le jour de la rentrée

✘ *Répartition pédagogique*

Par niveau : Cp : 19 ; Ce1 : 20 ; Ce2 : 19 ; Cm1 : 22 ; Cm2 : 28
Par classe : CP : 19 ; Ce1 : 20 ; Ce2 : 19 ; CmA : 25 (11+14) ; CmB : 25 (11+14)

✘ *Personnels*

Les enseignants :
Quelques changements dans l'équipe enseignante :
Mme Lamboeuf (CP) ; Mme Brochard (CE1 + direction) ; Mme Prongué (CE2) ; Mmes Takamgang et Cuenot (CMA) et Mme Bonnemain (CMB).
Mme Hirschel a été nommée pour assurer le complément de service de Mme Brochard dans la classe de CE1.

Les intervenants :
Mme Tyrode est notre intervenante BCD/Littérature.
M Tasca est notre intervenant en musique.

Le personnel non enseignant :
Mme Doulos, AESH, intervient 13h30 / semaine auprès de deux élèves de notre école pour de l'aide mutualisée. Elle intervient également sur une autre école de la commune pour compléter son temps de service. Son planning a été établi par les enseignants en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant. Mme Doulos est sur notre école le lundi matin, le mardi après-midi, le jeudi journée et le vendredi matin.

Mme Lirola, AESH, intervient 24h / semaine sur notre école pour de l'aide individualisée auprès d'un élève.

✘ *RASED*

Mme Bertolotti, Psychologue scolaire, interviendra sur notre école suivant nos besoins et nos demandes.

M Chaignat (Maitre E) est intervenu sur notre école pour l'aide à la passation des épreuves individuelles de CE1 pour les Evaluations Nationales.
Par contre, pas de prise en charge par un maitre E sur la première période pour notre école suite au test Inizan passé en fin d'année par les anciens CP.

✘ *Les activités Pédagogiques Complémentaires APC*

Elles se déroulent le soir après la classe.
Elles sont encadrées par les enseignants qui demandent l'accord des parents.

Ces APC permettent :
- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Des instructions ministérielles préconisent que les prises en charge des élèves dans le cadre des APC soient orientées dans le domaine de la lecture et de la compréhension.

La directrice, Mme Brochard, est déchargée de ces APC.

✘ *Les rythmes scolaires*

Les 24h d'enseignements hebdomadaires sont réparties sur 8 demi-journées :
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

✘ *Les APQ (Activités Physiques Quotidiennes)*

Normalement elles représentent 30 min d'activités par jour en dehors des récréations et des séances de sport. En raison de nombreuses contraintes (disponibilités des structures, gestion des emplois du temps), ces activités sont majoritairement programmées les journées sans EPS.

o **L'année scolaire 2024/2025**

✘ *Les prévisions d'effectifs*

Les prévisions pour la rentrée 2024 sont de 102 élèves :
Cp : 22, Ce1 : 19 ; Ce2 : 20 ; Cm1 : 19 ; Cm2 : 22

>> Nous constatons des grosses fluctuations des effectifs et surtout une baisse. Il est demandé une grande vigilance à la municipalité par rapport aux dérogations accordées.

o **Le règlement intérieur (ci-joint)**

Le règlement intérieur de l'école a été établi à partir du règlement départemental. A la demande des parents élus, un ajout a été fait par rapport à la zone non-fumeur devant l'école.

>>> ***Le règlement intérieur de l'école a été lu et approuvé à l'unanimité.***

o **La sécurité à l'école**

> Les PPMS AI et RM ont été mis à jour et transmis à notre assistante de prévention Mme Perrin.

Les PPMS ont été présentés et approuvés à l'unanimité ... Il a été signé par l'ensemble du conseil d'école

> Le premier exercice d'évacuation-incendie a eu lieu Lundi 6 Novembre (compte-rendu joint).

Les enseignants et les élèves étaient prévenus. Tous les élèves sont sortis rapidement du bâtiment (1 min 20).
Cet exercice s'est passé dans de bonnes conditions. Quelques dysfonctionnements ont été constatés et un rappel de la procédure a été fait par la directrice à chaque enseignante concernée.

Le prochain exercice sera inopiné et des éléments perturbateurs seront mis en place afin de vérifier la réactivité des enseignants et des élèves.

> Un exercice PPMS Attentat-Intrusion sera programmé prochainement par la directrice. Cet exercice était programmé juste avant les vacances d'Automne mais en raison des événements tragiques d'Arras, un report était nécessaire.
Les enseignants et les élèves seront prévenus.

> Un exercice académique PPMS Risque Majeur sera organisé début 2024. Le déclenchement se fera par l'intermédiaire d'un sms envoyé aux directeurs. Nous attendons les directives.

> D'autres exercices d'évacuation-incendie, de confinement seront programmés régulièrement dans les semaines et mois à venir.

> Suite à l'attentat terroriste à Arras, du vendredi 13 Octobre, le gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence Attentat ». Il est donc demandé aux personnels exerçant dans les écoles, aux personnels qui y interviennent, aux parents d'élèves et aux élèves de prendre connaissance des consignes de sécurité et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité dans notre école.

- **La situation sanitaire**

Depuis la rentrée de septembre, chaque classe est accueillie dans un espace défini dans la cour de récréation afin de limiter le brassage des élèves. L'entrée dans le bâtiment se fait de manière échelonnée.
Les récréations se font sur deux temps.
Les lavages de mains sont faits régulièrement (savon + papier individuel ou gel hydroalcoolique) et l'aération des locaux est faite régulièrement.

Nettoyage des locaux : ménage complet chaque soir avec désinfection.

Depuis la rentrée scolaire, le protocole sanitaire de niveau Socle s'applique dans les écoles du département donc le masque n'est plus obligatoire pour les élèves d'élémentaire ainsi que pour les adultes.
Même si la limitation du brassage n'est plus obligatoire à ce niveau, les enseignants ont souhaité maintenir les mesures prises jusqu'ici : limitation des brassages, lavage des mains réguliers, aération, récréation en deux groupes...

- **Les travaux et aménagements à l'école**

Travaux demandés et faits :
- Réparation du placard du couloir côté Cycle 2
- Réglage de la hauteur du vidéoprojecteur dans la classe de CMB
- Nettoyage des vitres
- Changement des plaques de certains plafonds
- Remise en place de pavés dans la cour

Travaux demandés en attente:
- Peinture classe CMA
- Réparation fenêtres

Le plateau sportif :
Pas de nette amélioration pour le plateau sportif

- **Les Projets de l'année 2023/2024**

>> Ceux déjà faits :

- Septembre – Octobre : Projet ADEC Les livres complices : Travail sur les albums de Béatrice Rodriguez – Classes de CP, CE1 et CE2
- 28 Septembre : Visite du théâtre antique de Mandeure et ateliers - CE2
- Mardi 17 Octobre : Cross du collège , course de 2,4 km avec les sixièmes – CM2 (A et B)
- Jeudi 19 Octobre : Accueil d'une illustratrice Béatrice Rodriguez – Classes de CP, CE1 et CE2

>> Ceux planifiés dans les semaines et mois à venir :

- Samedi 11 Novembre : Participation des CM volontaires aux cérémonies commémoratives à Mandeure
- Du 5 décembre au 12 Mars : Cycle natation - CMB
- Jeudi 7 Décembre : Dispositif « École et Cinéma » - CP, CE1, CMA et CMB
- Janvier / Février : Projet « Le phénomène des migrations animales » Observations avec LPO - CMB
- Intervention de l'Unicef pour présenter leurs actions et lancer le projet « Réalisation d'un film d'animation » à partir d'un livre sélectionné par l'Unicef - CE2
- Initiation au ski de fond – CE2
- Projet alimentation durable et jardinage avec PMA – CE2
- Projet de réhabilitation d'un ou plusieurs jardins l'école – CE2
- Rencontre GS / CP
- Projet Livre élu - CE1 et CE2
- Projet lecture à voix haute en lien avec la médiathèque - CMB
- Février et Mai : 2 dates planifiées pour le dispositif « Ecole et Cinéma » - CP, CE1, CMA et CMB

A plus long terme : Les enseignants et les intervenants souhaitent organiser un spectacle de fin d'année avec la collaboration très active des élèves. La date retenue est fixée au 24 Mai.

D'autres projets pourront se greffer notamment le Carnaval, la rencontre sportive mais cela dépendra grandement de l'investissement des élèves et surtout des conditions sanitaires.

>> Renouvellement de la charte du parent accompagnateur (en pièce jointe) : Tous les parents qui accompagneront une sortie ou activité scolaire devront signer cette charte qui rappelle les droits et devoirs des accompagnateurs.

- **Le Périscolaire**

Les services péri-scolaires sont très sollicités notamment la restauration ce qui a impliqué la mise en place de deux services le midi.

Horaires : le matin de 7h30 à 8h20
le midi de 11h30 à 13h20
le soir : 1ère partie : 16h30 à 17h15 (Aide aux devoirs)
2ième partie:17h15 à 18h00

- **La coopérative scolaire**

Elle vise à développer l'esprit de solidarité entre les élèves et à améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école. L'argent versé est géré par la coopérative de l'école et

contrôlé par l'OCCE. Il est rappelé que les membres du conseil d'école peuvent avoir accès aux comptes de la coopérative.

Le Mardi 26 Septembre, Mme Baldini (Représentante des parents élus) a vérifié l'exercice pour l'année 2022 / 2023 en présence de Mmes Lamboeuf et Brochard. Les comptes ont été validés.

Bilan fin d'année scolaire 2022 – 2023

Solde au 30 juin 2023 : 6 147, 30 €

Contribution de l'école maternelle du Breuil pour l'achat des récompenses du pentathlon : + 23 €

Matériel spectacle juin 2023 (chèques non retirés : 4,74 / 11,10 / 23) : + 38, 84 €

Solde au 31 août 2023 : 6 209, 14 €

Solde au 10 novembre 2023 : 6 869, 60 € (solde au 31 août 2023 : 6 209, 14 €)

Les dépenses : 346, 54 €

Frais OCCE : 282, 95 €
.Cotisations OCCE : 245, 70 €
.Assurance : 29, 25 €
.Frais de gestion : 8 €

Activités éducatives : 38, 84 €

- Matériel spectacle juin 2023 : 38, 84 €
 (Chèques non retirés)

Dépense exceptionnelle : 24, 75 €

- repas illustratrice ADEC : 24, 75 €

Les recettes : 1 007 €

Cotisations des familles : 1 007 €

- **Questions et informations diverses**

Problème récurrent du stationnement :
Les enseignants constatent que les problèmes sur le parking perdurent : arrêts n'importe où (sur la route, vers le portillon d'entrée, dans les virages, sur la piste cyclable) alors que des places de parking sont disponibles. De nombreuses voitures circulent également autour du parking à contre-sens.

Le problème est régulièrement signalé par Mme Brochard au GRS.

Sur quels critères a été faite la répartition des élèves en CMA ou CMB ? (Question transmise par Mme Baldini en tant que parent élu):
Cette répartition a été faite en conseil de maîtres fin juin 2023 et revue à la prérentrée.
Les enseignants ont souhaité avoir deux classes homogènes et équilibrées et ont tenu compte de différents critères comme :

- niveau scolaire des élèves
- besoins spécifiques de quelques élèves
- associations souhaitables ou préjudiciables (émulation, fratrie, comportements « borderline », ...)
- filles / garçons

Sondage Transmis par Mme Fouzi (en annexe)
Questionnement de Mme Brochard et réponse de Mme Fouzi :
> Qui a fait ce sondage et comment il a été transmis aux parents ? *Sondage réalisé par Mme Fouzi par internet, adressé à 24 familles qui ont des enfants à la maternelle et en élémentaire. 9 familles ont répondu pour l'instant.*
> Quel est le but de ce sondage ? *Repérer une difficulté pour les parents à aller dans les deux écoles au niveau des horaires actuels*
> Est ce que c'est pour aboutir à une demande ou une question particulière ? *Pas de réponse précise*

Prise de parole de Mme Brochard :
Si on fait une analyse rapide de ce sondage, on peut constater que le nombre de retour des personnes sondées est peu significatif (entre 7 et 9 réponses selon les questions) surtout par rapport au nombre de parents de l'école (180 parents).
Les parents se déplacent majoritairement en voiture et le temps estimé de déplacement entre les deux écoles est de 3 min.
Une analyse des retards enregistrés en septembre et octobre ne montre pas un nombre de retards significatifs pour les familles ayant des enfants dans les deux écoles

Un changement d'horaires pour une école ne s'improvise pas et nécessite une vraie réflexion.
Si la question se pose, il est important de prévoir un vrai temps de travail et de tenir compte des impératifs de tous les partenaires concernés.

> Le site de l'école des Estelles est régulièrement alimenté (http://prim-les-estelles-mandeure.ac-besancon.fr/) et le compte-rendu de ce conseil d'école y sera diffusé.

La séance est levée à 18h30.

Le prochain conseil est fixé au vendredi 15 mars à 17h

Le secrétaire de séance
Mme Prongué



La directrice
Mme Brochard





RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE LES ESTELLES

rue des Graviers, 25350 MANDEURE
03.81.37.20.50
ecole.lesestelles@ac-besancon.fr

Le règlement intérieur de l'école est rédigé à partir du règlement type départemental affiché à l'école. Il précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, intervenants, représentants de la commune). Il respecte la convention internationale des droits de l'enfant, la déclaration des *Droits* de l'Homme et du Citoyen et la Charte de la laïcité à l'école

☞ **1. Horaires des enseignements :** Les heures d'entrée et de sortie de classe sont : **8h30 – 11h30; 13h30 – 16h30** les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu **le soir de 16h30 à 17h30** (jour différent selon les classes). Les récréations ont lieu à 10h et 15h (CE1, CE2 et CMA) et à 10h20 et 15h20 (CP et CMB).
L'accès de la cour et la surveillance se font à partir de 8h20 et de 13h20. Lorsqu'un élève est entré dans la cour pendant cette période d'accueil, il n'a plus le droit d'en sortir. **Chaque classe est accueillie dans une zone dédiée.**

☞ **2. Absence et retard :** La fréquentation régulière de l'école est obligatoire, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Les retards et absences doivent être justifiés. **Quand un élève manque la classe, il est fait obligation aux parents d'en informer l'enseignant(e) ou la directrice le jour même de l'absence**. En cas de sortie d'un élève pendant les heures de classe, les parents, venant le chercher, sont tenus de signer un bon de prise en charge.

☞ **3. Droits et obligations des membres de la communauté éducative :** Les parents, les enseignants et autres personnels intervenant pendant le temps scolaire doivent respecter le pluralisme des opinions et les principes de laïcité et neutralité.
Les parents, les enseignants et tous les personnels intervenants au sein de l'école doivent respecter le protocole sanitaire.

☞ **4. Surveillance :** La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire est continue et leur sécurité est constamment assurée. En cas de mauvais traitement de la part d'un camarade, en cas d'incident ou d'indisposition, l'enfant doit prévenir un enseignant ou tout autre adulte présent. S'il en est incapable, ses camarades doivent le faire pour lui. L'enseignant de la classe ou la directrice doivent être immédiatement informés.
La sortie des élèves ne fréquentant pas le périscolaire est sous la responsabilité des enseignants jusqu'à la grille. **Au delà, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent**. Les parents accompagnant leur enfant à l'école sont priés de ne pas entrer dans la cour sans autorisation. Les parents ne sont pas autorisés à intervenir pour régler les différends entre élèves. Ils doivent s'adresser aux enseignants.

☞ **5. Comportement : Outre la transmission des connaissances et des savoirs, la mission première à l'école est de faire partager aux élèves les valeurs de la République.**
Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : gratuité de l'enseignement, neutralité et laïcité. **Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale.**
A cet égard sont interdits les jeux dangereux, les coups, toute forme de discriminations ou de harcèlement. Il est exigé un langage correct, dépourvu de toute grossièreté.

☞ **6. Matériel :** Les élèves ne doivent transporter avec eux que les objets destinés aux activités de la classe. Ils sont tenus d'apporter le matériel nécessaire au travail de la journée. Les parents sont priés de contrôler régulièrement les cartables. L'école ne peut être responsable de la perte ou du vol d'objet de valeur ou personnel apporté par un élève.
Les élèves doivent couvrir les livres et les cahiers, **prendre soin des fournitures scolaires** qui peuvent leur être prêtées par l'école. Dans le cas contraire, nous serons contraints de demander un dédommagement aux familles. Les vêtements (manteaux, vestes, bonnets, gants) et matériels appartenant à l'enfant doivent être marqués lisiblement du nom entier pour éviter toute perte. **L'utilisation de téléphone portable est formellement interdite à l'école** (Circulaire n°2018-114 du 26/09/2018)

☞ **7. Relations parents/enseignant(e) et parents/directrice :** Les parents sont encouragés à multiplier les rapports avec les enseignants, dans le but de mieux défendre les intérêts de l'enfant. Des rencontres parents/enseignants seront organisées par les enseignants en fonction des besoin (restitutions évaluations, fin semestre). La directrice peut être jointe par téléphone de préférence le lundi ou par mail. Chaque élève dispose d'un cahier de liaison. Toute correspondance y est notifiée. Les parents sont priés de le consulter et de le signer régulièrement.

☞ **8. Hygiène et goûter** : Les enfants accueillis à l'école doivent se présenter dans un état de santé et de propreté compatible avec la vie en société scolaire. Les familles informeront l'école de toute difficulté dans ce domaine. Les élèves doivent également porter une tenue correcte et adaptée aux activités scolaires. **Le port du masque pour les élèves d'élémentaire est soumis aux décisions ministérielles.**
L'attention des enfants sera constamment appelée sur le respect de l'environnement. Ainsi, les couloirs, sanitaires, salles de classe et cour demeureront accueillants et propres.
Afin de limiter les risques de réactions allergiques, aucune prise alimentaire ne sera acceptée dans le cadre scolaire (Préconisation académique). L'eau est la seule boisson admise pendant les heures scolaires.

☞ **9. Assurance :** Bien que n'étant pas obligatoire, l'assurance scolaire (civile et individuelle) est vivement conseillée pour garantir l'enfant sur le trajet et dans la vie scolaire. Pour lui permettre de participer aux activités se déroulant hors des locaux scolaires et / ou en dehors des heures scolaires, cette assurance devient obligatoire.

☞ **10. Abords école :** Un parking est mis à la disposition des parents pour déposer leurs enfants. Il est interdit de stationner devant l'école, de s'arrêter devant la grille ou sur la piste cyclable. Veillez à respecter le sens de circulation autour du parking.
Il est également interdit de fumer devant l'école et dans un périmètre de 50m.

Ce règlement a été approuvé par le Conseil d'École du 10 Novembre 2023

EVALUATION de l'exercice d'évacuation incendie *

Coordonnées de l'école : école Les Estelles, rue des Graviers, 25350 MANDEURE

La date de l'exercice	L'heure	Le temps d'évacuation
06/11/23	9h20	1min20

	Oui	Non	Observations
Modalités d'organisation			
▪ Inopiné		x	Enseignants et élèves avertis
Applications des consignes générales			
▪ Tout le monde a entendu le signal d'alarme	x		
▪ Tout le monde a évacué y compris les personnes à mobilité réduite (évacuées ou isolées)	x		Pas de personnes à mobilité réduite
▪ Les ascenseurs sont restés inutilisés			
▪ Tout le monde a respecté la consigne : « ne pas revenir en arrière sans autorisation »	x		
▪ Tout le monde a rejoint le(s) point(s) de rassemblement	x		4 min 54 (pour les derniers obligation de faire le tour complet du bâtiment donc trajet plus long)
▪ Le comptage des personnes a été effectué sans problème	x		
Comportement des personnes évacuées			
▪ Évacuation immédiate à l'alarme	x		
▪ Évacuation en bon ordre		x	Qq élèves à canaliser
Installations Techniques particulières			
▪ Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, désenfumage, etc....)			Pas d'équipements spécifiques

Observations :

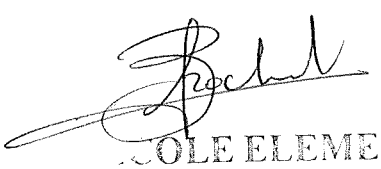
>> 2 portes de classe laissées ouvertes
>> 1 enseignante sortie devant ses élèves et non derrière
>> 1 retour en arrière d'une enseignante
>> Présence d'une AESH avec un élève en salle d'APL
>> Présence de l'intervenante BCD dans la salle de BCD avec une demie-classe

Les enseignements à tirer et à rappeler : *Consignes à rappeler*

>> Bien fermer les portes et les fenêtres derrière soi
>> Enseignants sortent en dernier
>> Emporter son cahier d'appel et faire un comptage intermédiaire et l'appel à la sortie du bâtiment
>> Relire les consignes de sécurité
>> Se déplacer dans le calme

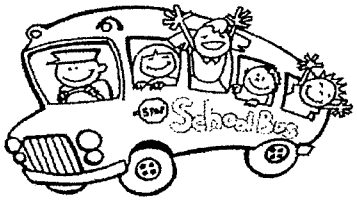
En fonction des résultats, penser immédiatement à remédier aux anomalies constatées. (revoir les consignes, informer le personnel et les élèves, réparer les installations défectueuses, etc. ...)

Signature du directeur d'école F. Brochard



ÉCOLE ELEMENTAIRE
Les Estelles
Rue des Graviers
25350 MANDEURE
Tél. : 03 81 37 20 50

Charte du Parent accompagnateur



Vous vous êtes proposé pour accompagner une classe en activité ou sortie scolaire ; nous vous en remercions chaleureusement.
L'enseignant(e) est responsable de la sécurité de tous les élèves et du bon déroulement pédagogique de l'activité.
Le parent accompagnateur le seconde pour tout le groupe et s'engage pour cela à respecter les principes suivants :

1 – **Respecter les consignes** que l'enseignant(e) a donné. En cas de problème (discipline, conflit, blessure) en référer au plus vite à l'enseignant(e). **Ne prendre aucune initiative personnelle.**

2 – Veiller particulièrement à la **sécurité** et à la **santé** des enfants :

- Si un enfant se blesse ou ne se sent pas bien, avertir immédiatement l'enseignant(e)
- Dans le bus, s'assurer que les enfants sont bien attachés
- Dans la rue, s'assurer que le rang reste serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée. Être particulièrement vigilant en traversant les rues
- **Ne donner aucun aliment/friandise aux enfants** ... risque d'allergie
- Ne pas mettre de crème solaire aux enfants risque d'allergie

3 – Avoir une **attention égale** envers tous les enfants du groupe et accepter l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans le groupe

4 – Si un groupe est confié au parent accompagnateur :

- **Identifier le groupe d'enfants** dont on est responsable et s'assurer que les enfants ont bien identifié(e) leur responsable.
- Vérifier régulièrement en comptant les élèves que le **groupe est complet** et rester en permanence avec le groupe entier.
- Ne pas changer un enfant de groupe sans l'accord de l'enseignant(e)

5 – Exiger le **respect des consignes, le calme et une bonne attitude / politesse.** Sur le lieu de la sortie, aider les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre.

6 – Avoir soi-même **un langage et une attitude exemplaires. Ne pas fumer. Limiter l'usage du téléphone** portable aux cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant. **Avoir une tenue adaptée à l'activité.**

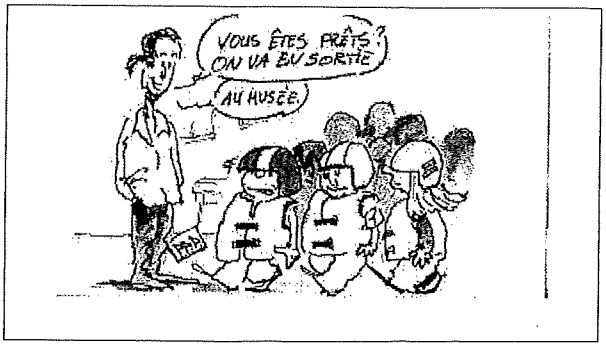
7 – Sauf accord de l'enseignant, N**e pas photographier / filmer / enregistrer les élèves** (Respect du droit à l'image des enfants, comme des adultes). Garder confidentielle toute information portée à votre connaissance lors de l'activité ou de la sortie.

8 – Au moment du repas, vérifier que chaque enfant mange correctement. Le repas n'est pas un temps de pause pour les adultes.

.....

Mr, Mme
parent de l'enfant
déclare avoir pris connaissance de la charte du parent accompagnateur
et s'engage à la respecter.

Date Signature



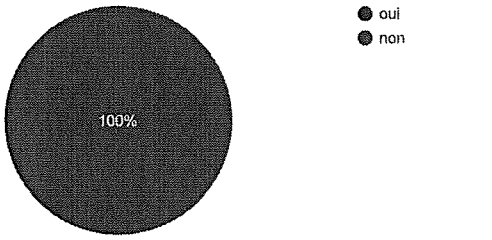
SONDAGE PARENTS D'ELEVES ESTELLES/BREUIL => MANDEURE

9 réponses

Publier les données analytiques

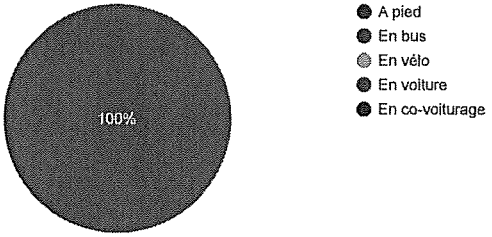
Avez-vous au moins un enfant dans chaque école (Breuil et Estelles)? Copier

9 réponses



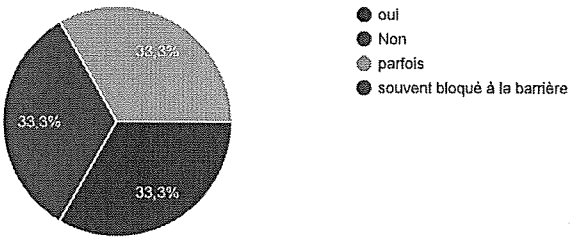
Quel est votre mode de transport pour emmener vos enfants à l'école? Copier

9 réponses



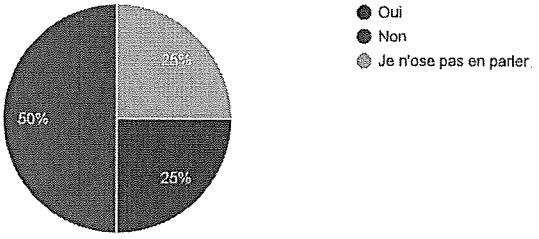
Rencontrez-vous des difficultés pour être à l'heure à l'école (aux heures des entrées entre les deux écoles) ? Copier

9 réponses



Si c'est le cas, avez-vous déjà songez à faire remarquer vos difficultés aux deux établissements? Copier

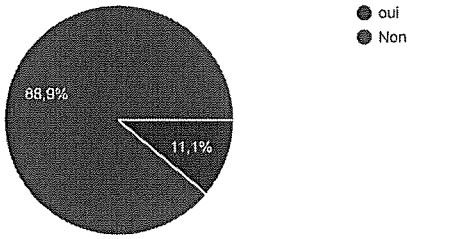
8 réponses



Avez-vous un système d'organisation avec d'autres parents pour pouvoir permettre à vos enfants d'être à l'heure aux écoles?

Copier

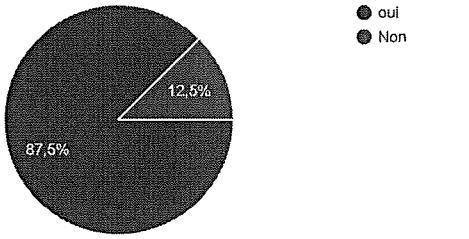
9 réponses



Aimeriez-vous que les établissements prennent en compte vos difficultés ?

Copier

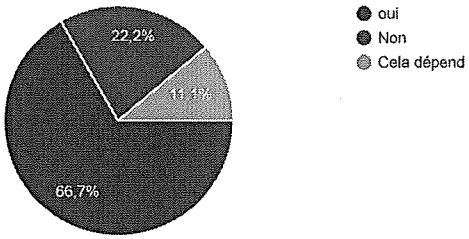
8 réponses



Seriez-vous prêt à accepter une légère modification d'horaire d'au moins l'une des deux écoles, permettant ainsi de créer un intervalle et de solutionner cette problématique de logistique actuelle?

Copier

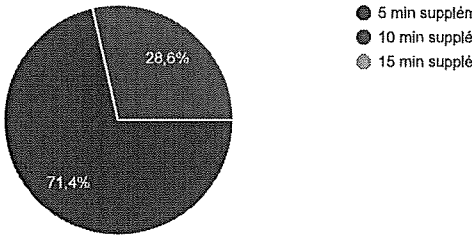
9 réponses



Si oui, de combien de temps pensez-vous que cet intervalle serait nécessaire?

Copier

7 réponses



Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation - Règles de confidentialité

Google Forms